

Le service Vie Associative et Citoyenne accompagne au quotidien les associations notamment au sein de la **Maison des Associations Jean XXIII**.



PROJETS ET MANIFESTATIONS

Pour l'ensemble des projets et manifestations, les associations peuvent bénéficier d'un accompagnement financier, humain ou matériel, d'une aide au montage de projets, de conseils ou encore d'aide à leur mise en place : organisation, communication, autorisation, etc.



RECHERCHE DE RESSOURCES FINANCIÈRES

La ville de Melun soutient la vie associative en apportant une aide financière, sous forme de subvention ou d'avantages en nature. Le service centralise également l'ensemble des demandes de subventions, qu'elles soient versées par la municipalité ou d'autres partenaires.



CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT

Une aide et un accompagnement à la création et au développement des associations sont proposés. Cela concerne aussi bien les démarches administratives et l'orientation, que les conseils juridiques, etc.



PROGRAMME DE FORMATION

Un programme annualisé de formations sur différentes thématiques (communication, juridique, gestion comptable, etc.) est mis en place. Il est gratuit et destiné aux responsables, aux membres et aux bénévoles des associations melunaises ou œuvrant sur la commune.



LES PETITS DÉJEUNERS ET APÉROS ASSOCIATIFS

Ces rendez-vous favorisent les échanges et les liens entre toutes les associations. L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets, de mutualiser les ressources et les expériences des associations et ainsi favoriser leurs développements.

culture
éducation
logement
sport
santé
solidarité
médiation
emploi

ORGANISER
FINANCER
DÉVELOPPER
FORMER



MAISON DES ASSOCIATIONS JEAN XXIII

27, rue Edmond Michelet - 77000 MELUN

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h45 - 22h
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h45 - 17h30
Samedi : 9h - 12h30
Ouvert jusqu'à 20h le 2^{ème} samedi de chaque mois

Tél. : 01.64.52.11.57

maisonjean23@ville-melun.fr
www.ville-melun.fr

MAISON DES ASSOCIATIONS JEAN XXIII MELUN

www.m-crea.fr



SERVICE
VIE ASSOCIATIVE
ET CITOYENNE

MELUN compte aujourd'hui près de 1 000 associations réparties sur l'ensemble de son territoire.

Leurs activités et actions se déclinent dans tous les domaines : **culture, sport, éducation, social, santé et environnement.**

Soulignons avant tout le dévouement des 15 000 bénévoles et volontaires sans qui les associations melunaises n'existeraient pas. Leur dynamisme et leur engagement quotidien ont notamment permis de traverser cette période de crise sanitaire avec plus de sérénité.

La ville accompagne quotidiennement ses associations. Le monde associatif dispose ainsi d'outils performants et novateurs qui facilitent son essor et son fonctionnement. C'est ainsi qu'en janvier 2019, **la Maison des Associations Jean XXIII** a été inaugurée. Elle est désormais connue et reconnue aux niveaux local et national, grâce à l'obtention du label Réseau des Maisons des Associations.

Cet espace entièrement dédié aux associations de la ville, leur permet de bénéficier de personnel qualifié, de salles de réunion, d'un espace consacré aux nouvelles technologies et à la recherche... Bref, cette structure dynamique de 800 m² constitue une aide nécessaire à la création de liens entre les services municipaux et les partenaires institutionnels.



La Maison des Associations Jean XXII est ouverte à l'ensemble des associations domiciliées ou exerçant principalement leurs activités à Melun.

Pour bénéficier de l'ensemble des services proposés, il suffit de s'inscrire. **C'est gratuit !**

NOS SERVICES

Véritable point d'appui à la vie associative, **la Maison des Associations Jean XXIII** offre une multitude de services pour permettre le développement des associations melunaises dans les meilleures conditions.



UN ESPACE MULTIMÉDIA

5 postes informatiques, avec Internet, sont en accès libre pour permettre vos recherches et travaux liés aux activités associatives.



DES SALLES DE RÉUNION

Sur simple réservation auprès du service concerné, disposez de salles de réunion ou de permanence équipées et pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes.



UN PÔLE RESSOURCES

Un large choix d'ouvrages et de revues dédiés à la vie associative sont consultables sur place.



DES LOCAUX ASSOCIATIFS

La Maison des Associations Jean XXII centralise toutes les demandes de mise à disposition et de gestion des locaux.



LA DOMICILIATION

Besoin de domicilier l'adresse du siège social de votre association ? **La Maison des Associations Jean XXIII** offre la possibilité de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier.



LE PRÊT DE MATÉRIEL

Du matériel peut être mis à votre disposition pour vos activités et événements : tonnelles, chaises, tables ou encore matériel de sonorisation. Les conditions du prêt sont établies dans une convention de mise à disposition.



UN ANNUAIRE ASSOCIATIF

Pratique, l'annuaire associatif recense toutes les associations melunaises par catégories : culture, sport de quartier, éducation... Vous êtes responsable ou membre d'une association ? **Faites-vous connaître pour y figurer !**